

IMPORTANT

Changements à la tarification de la location du coffret de sûreté

Voici un aperçu des changements qui seront apportés à la tarification de la location annuelle du coffret de sûreté.

Modèle du coffret de sûreté	Actuellement*	À compter du 1 ^{er} janvier 2024*
De base	40 \$ par année	60 \$ par année
Petit	60 \$ par année	90 \$ par année
Moyen	85 \$ par année	135 \$ par année
Grand	165 \$ par année	215 \$ par année
Très grand	260 \$ par année	300 \$ par année

* Ces frais sont assujettis à la TPS et à la TVQ (Québec) ou à la TVH (Ontario).

Si vous êtes présentement locataire d'un coffret de sûreté, le prélèvement du paiement relatif au renouvellement automatique de votre contrat de location se fera entre le **1^{er} et le 28 février 2024**. Vous disposerez d'un **déai de 30 jours** pour refuser la modification tarifaire. Pour ce faire, vous devrez mettre fin à votre contrat de location et, dans le même délai, vider le coffre, remettre les clés à la caisse et payer le loyer pour la période courue selon la tarification de l'année antérieure.

Pour les membres bénéficiant d'un **rabais annuel dans le cadre du forfait l'illimité Plus¹** ou du **service Reconnaissance Desjardins²**, ils le conserveront, car il demeure inchangé. Ce rabais sera appliqué à la nouvelle tarification dès son entrée en vigueur et aura pour effet de diminuer une partie des frais.

Pour les membres détenteurs d'une **offre aux professionnels³** ou **l'offre Service Signature⁴**, un rabais de 60 \$ sera appliqué à la nouvelle tarification dès son entrée en vigueur.

Pour plus d'information ou pour toutes questions en lien avec ces modifications à venir, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou votre conseillère à la caisse.

¹ Pour obtenir tous les détails sur le forfait l'illimité Plus, visitez desjardins.com/forfait-illimite-plus ou contactez votre conseillère ou conseiller.

² Le Service Reconnaissance destiné aux membres nés avant le 1^{er} avril 1943 est disponible sur demande et peut être modifié en tout temps, à notre discrétion. Certaines conditions s'appliquent. Pour obtenir plus d'information, visitez desjardins.com/compte-courant-offres ou contactez votre conseillère ou conseiller.

³ L'offre aux professionnels est disponible sur demande et peut être modifiée en tout temps, à notre discrétion. Certaines conditions s'appliquent. Pour obtenir plus d'information, visitez desjardins.com/professionnels ou contactez votre conseillère ou conseiller.

⁴ L'offre Service Signature est disponible sur demande et peut être modifiée en tout temps, à notre discrétion. Certaines conditions s'appliquent. Pour obtenir plus d'information, visitez desjardins.com/servicesignature ou contactez votre conseillère ou conseiller.